

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 5508

présenté par
M. Quatennens

ARTICLE 17

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, y compris celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.

Les traitements perçus par les fonctionnaires français·e·s font partie des plus faibles dans l'ensemble des pays développés. Ce n'est qu'après une hausse massive de leur rémunération qu'un passage aux 10 meilleures années pourrait être envisagé. Ce n'est pas le choix du gouvernement, qui leur attribue des miettes mais remet à plus tard la réelle revalorisation de leur traitement. "